

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEISE**



**DATE DE CONVOCATION :**

**Le 15 juin 2015**

<b>NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :</b>	<b>34</b>
<b>NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :</b>	<b>23</b>
<b>NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :</b>	<b>11</b>
<b>- AYANT DONNE POUVOIR :</b>	<b>5</b>

*Le lundi 21 septembre 2015 à 19h*, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférences de la salle Planjo sur la Commune de Sainte Foy Tarentaise, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)  
Monsieur Gilles FLANDIN, (Les Chapelles)  
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)  
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)  
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)  
Madame Audrey NALIN, Monsieur Gérard MATTIS (Val d'Isère)  
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

**ETAIENT EXCUSES :**

Madame Emmanuelle VAUDEY (pouvoir à Gérard MATTIS), Messieurs Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Olivier PETIT (pouvoir à Fabien RAISSON).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Arlette NOIR

## N°2015-50 PARTENARIAT FINANCIER POUR LA MANIFESTATION TERRE TERROIR TARENTAISE

Par courrier en date du 12 août 2015, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Maire de Montvalezan, a sollicité la Communauté de Communes de Haute Tarentaise afin de soutenir financièrement l'organisation de la 8ème édition de « Terre Terroir Tarentaise ».

Cette manifestation a lieu chaque année dans une commune différente du territoire de Tarentaise-Vanoise et permet de promouvoir le patrimoine, l'artisanat et les savoir-faire locaux.

Le Bureau communautaire, réuni le 07 septembre 2015, a validé le principe de financement à hauteur de 1 000 €.

Madame Arlette NOIR et Jean-Claude FRAISSARD s'abstenant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** l'octroi de la somme de 1000 € à la Commune de Montvalezan

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

